

# **Tribunal des services financiers et des services aux consommateurs**

RAPPORT ANNUEL | 2022-2023

# **Tribunal des services financiers et des services aux consommateurs**

RAPPORT ANNUEL 2022-2023

Gouvernement du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 Canada

ISBN n° 978-1-4605-3058-0 (PDF: version anglaise)

ISSN n° 978-1-4605-3770-1 (PDF : version française)

## TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....	3
Message du ministre.....	4
Message de la sous-ministre.....	5
Rapport annuel 2022-2023 du Tribunal des services financiers et des services aux consommateurs ..	6
Types de procédures .....	6
Activités d'audience .....	7

## MESSAGE DU MINISTRE

Le 16 juin 2023, le Tribunal a été aboli et ses fonctions ont été transférées à la Commission de l'énergie et des services publics. Ce rapport couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 et comprend également les activités d'audience et les informations financières pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 16 juin 2023, avant l'abolition du Tribunal.

Conformément au paragraphe 5(4) de la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*, j'ai l'honneur de présenter le rapport annuel 2022-2023 sur les activités du Tribunal des services financiers et des services aux consommateurs.

Le tout respectueusement soumis.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ernie Steeves', with a stylized flourish at the end.

L'honorable Ernie Steeves

Ministre des Finances et du Conseil du Trésor

## MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du Tribunal des services financiers et des services aux consommateurs pour l'exercice financier allant du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023. En raison de l'abolition du Tribunal le 16 juin 2023, les activités d'audience et les informations financières pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 16 juin 2023 sont également incluses dans le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

Cheryl Hansen

Sous-ministre  
Finances et du Conseil du Trésor

# RAPPORT ANNUEL 2022-2023 DU TRIBUNAL DES SERVICES FINANCIERS ET DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS

Mandat : Le Tribunal des services financiers et des services aux consommateurs (Tribunal) a été créé en 2013 en vertu de la *Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*. Pour défendre l'intérêt public et renforcer la confiance du public dans les secteurs des services financiers et des services aux consommateurs, le Tribunal exécutait les fonctions décisionnelles de la législation des secteurs réglementés indépendamment des activités de la Commission.

## COMPOSITION

Les membres du Tribunal étaient nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil pour un mandat n'excédant pas cinq ans. En vertu de la *Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*, le Tribunal pouvait être composé d'un minimum de quatre membres et d'un maximum de quatorze membres. Voici sa composition pour l'exercice 2022-2023 :

- Mélanie McGrath, présidente
- Raoul Boudreau, vice-président
- Gerry Legere, membre
- Chantal Thibodeau, membre
- Luice LaBoissonnière, membre
- J. Douglas Baker, membre
- Daniel Léger, membre
- Sonia St-Pierre, membre

## TYPES DE PROCÉDURES

Le Tribunal avait deux fonctions principales :

- Agir en tant que tribunal de première instance en entendant les procédures de mise à exécution, les demandes et les aiguillages.
- Agir en tant que tribunal d'appel en entendant les appels et les révisions des décisions des régulateurs.

## ACTIVITÉS D'AUDIENCE

Les activités d'audience du Tribunal sont les suivantes :

MISE À EXÉCUTION	Du 1 <sup>er</sup> avril au 16 juin 2023	2022-2023	2021-2022	2020-2021
<b>Audiences devant le Tribunal</b>	1	4	7	2
<b>Autres affaires devant le Tribunal</b>	2	4	5	1

- Les audiences peuvent représenter des audiences sur le fond ou des audiences sur des accords de règlement.
- Les autres affaires comprennent toutes les autres affaires portées au Tribunal.

## INFORMATION FINANCIÈRE

Le budget de fonctionnement approuvé du Tribunal pour 2022-2023 s'élevait à 915 798 \$. Ses dépenses réelles pour l'exercice se sont élevées à 438 053 \$.

	Budget de l'exercice 2024	Données réelles de l'exercice 2024 (Du 1 <sup>er</sup> avril au 16 juin 2023)	Budget fiscal 2023	Données réelles de l'exercice 2023
<b>RÉMUNÉRATION</b>				
<b>Salaires des employés</b>	311 460	-	269 950	185 444
<b>Avantages sociaux des employés</b>	67 560	-	62 710	39 003
<b>Avance sur salaire des membres du Tribunal</b>	45 000	9 519	50 000	45 591
<b>Honoraires pour service des membres du Tribunal</b>	167 600	14 175	194 500	68 769
<b>Avantages sociaux des membres du Tribunal</b>	9 110	1 155	11 130	5 059

	Budget de l'exercice 2024	Données réelles de l'exercice 2024 (Du 1 <sup>er</sup> avril au 16 juin 2023)	Budget fiscal 2023	Données réelles de l'exercice 2023
<b>AUTRES DÉPENSES DIRECTES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Déplacements	53 990	1 223	72 473	18 667
Location de salles de conférence pour les audiences	6 100	600	8 300	1 841
Formation continue des membres et du personnel	37 000	596	45 000	9 439
Traduction, interprétation, sténographie, huissiers de services judiciaires et consultants	102 000	1 746	109 000	4 211
Affiliations professionnelles	7 170	-	7 320	3 127
Impression et production	6 000	-	12 000	6 368
Logiciels, informatique et site Web	1 200	533	28 036	5 109
Autres frais de bureau (y compris la location de bureaux)	45 070	8 772	45 370	45 425
<b>DÉPENSES TOTALES</b>	<b>859 260</b>	<b>38 319</b>	<b>915 789</b>	<b>438 053</b>